

COMMUNE DE MAUGUIO CARNON

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2022



Présentée en Commission Finances le 8 février 2022

SOMMAIRE

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRESENTATION DU PLAN PLURI ANNUEL

Présentation du budget Primitif 2022

Le budget primitif 2022 est un budget de solidarité et de transition.

Solidaire parce que nous avons choisi d'accompagner le contexte sanitaire et de soutenir les tissus économiques, culturels et associatifs, afin d'être au cœur des solidarités.

De transition parce que 2022 est une année d'arbitrage de nos politiques publiques et de dimensionnement de notre programmation pluriannuelle d'investissement, pour répondre aux enjeux du mandat en cours.

Nos priorités sont claires et le contexte financier nous est favorable. La Ville de Mauguio Carnon bénéficie d'une excellente santé financière pour mener à terme un plan pluri annuel ambitieux au service des Melgoriens et des Carnonnais, des habitants de Vauguières et des Garrigues.

Les élu(e)s et l'exécutif mettront encore cette année toutes leurs forces et leur implication au service d'un cadre de vie préservé, de la propreté, et ce, au travers de politiques publiques fortes, sans concession sur les politiques déjà menées, l'éducation, la culture, le sport, le lien social. Grâce à un budget adapté, nous maintiendrons un niveau de service à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Pour mettre en œuvre les ambitions de notre plan de mandat, nous bénéficierons de recettes réelles de fonctionnement dont le dynamisme devra se confirmer dès 2023 pour nous permettre de garantir notre ambitieux projet politique.

Nous prévoyons une progression raisonnée des dépenses réelles de fonctionnement de + 2.85% sur 2022, dans le respect de la trajectoire fixée pour la réalisation de notre ambitieux plan de mandat. Une trajectoire maîtrisée en termes d'endettement et d'épargne.

La valorisation des ressources humaines au service de la collectivité est également une démarche que nous portons : nous nous mobilisons concrètement pour engager la ville dans un mouvement de promotion des services publics en revalorisant les salaires des agents, en procédant à de nouveaux recrutements pour répondre à la modernisation de nos politiques publiques, en valorisant la compétence et le savoir-faire ... ceci afin de consolider les services publics du quotidien : nous organisons la modernisation de notre administration en valorisant les nouveaux métiers .

Ce sera une progression volontariste de +2,78 % des dépenses de personnel, contenue dans la progression globale de 2,85 % des dépenses de fonctionnement.

Cet objectif de création d'emploi nous permettra en 2022 de garantir la réalisation d'actions innovantes.

Enfin, cela permettra bien sûr d'appuyer l'engagement des projets prioritaires de notre plan pluriannuel d'investissement, car, dès le début de mandat, l'exécutif doit définir les projets d'investissement pour les 6 années à venir. Ils sont décrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Retrouvez-en les éléments détaillés marquant les ambitions de la Ville, en pièce jointe.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	Pour mémoire budgets 2021	Propositions nouvelles 2022	Evolution
· résultat de fonctionnement reporté	2 361 239,93	4 942 397,07	109,31%
· Atténuation de charges	50 000,00	70 000,00	40,00%
· Produits des services et du domaine	1 138 000,00	1 048 000,00	-7,91%
· Impôts et taxes	23 731 482,00	23 825 113,00	0,39%
· Dotations et participations	1 059 600,00	605 836,00	-42,82%
· Autres produits de gestion courante	361 000,00	298 000,00	-17,45%
· Produits exceptionnels	44 138,07	34 103,93	-22,73%
· Reprises sur provisions semi-budgétaires	15 500,00	0,00	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES	28 760 960,00	30 823 450,00	7,17%
Opérations d'ordre et travaux en régie	390 540,00	246 550,00	-36,87%
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	29 151 500,00	31 070 000,00	6,58%

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de façon dynamique en prévisions budgétaires (+7.17%) et s'établissent au budget primitif 2022 à hauteur de 30 823 450 €.

Le budget primitif 2022 intègre les résultats constatés au compte administratif 2021 pour un montant de 4 942 000 €, un résultat en augmentation par rapport au BP 2021. Ce résultat permet de dégager un fonds de roulement nécessaire pour financer les projets prévus au PPI de la commune.

1. Produits des services et du domaine :

Prévus à hauteur de 1 048 000 M€ au budget primitif 2021, les produits des services et du domaine sont en diminution de – 7,91 %.

Cette diminution annoncée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire se confirme et impacte les finances de la commune. La suppression des concessions « grande buvette » sur le site remarquable du petit travers et l'absence de recette issue du parking du Lido fragilisent les équilibres financiers nécessaires pour mener notre politique volontariste en matière d'investissement. La dynamique des recettes issues du domaine devra se confirmer des 2023, par la mise en place d'une politique de stationnement sur la station de Carnon.

2. Impôt et taxe : fiscalité directe et indirecte :

a. *Les contributions directes de la ville pour 2022 : 12 423 512 €*

Composé des contributions directes, des allocations compensatrices versées par l'Etat, des taxes indirectes, le produit global de fiscalité représente près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Mauguio-Carnon. Sans augmentation des taux de fiscalité, la recette prévisionnelle reste peu dynamique par rapport au budget primitif 2021.

Ces prévisions de recettes ont été établies à partir des hypothèses suivantes :

- Une revalorisation forfaitaire des bases foncières différenciée entre locaux d'habitation et locaux professionnels : S'agissant des locaux d'habitation, l'évolution est estimée à 0,2 %, correspondant au coefficient de majoration forfaitaire pour 2022 (CMF).
- Une croissance physique de taxe foncière (+ 0,5 %).

Pour rappel, la loi de finances de 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80 % des ménages ne payaient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Quelles compensations pour les collectivités ?

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties a été répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi, les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Le taux du foncier bâti du département (21,45 %) est affecté au taux du foncier bâti de la commune (17,60 %).

Le taux du foncier bâti de la commune passe donc à 39,05 %.

L'Etat applique un coefficient correcteur 0.814 afin de maintenir un produit fiscal iso pour la commune.

La réforme est neutre pour le contribuable, neutre pour la commune.

Les compensations concernant les exonérations sont supprimées et intégrées dans les bases de TH servant à ajuster le coefficient correcteur.

Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants :

Le PLF 2021 conserve une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants sous la forme d'une « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ».

b. Les versements provenant de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or :

- L'attribution de compensation : une recette en baisse

Au 1^{er} janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert de charges est lissé sur 3 ans, afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement.

Les charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales seront déduites en fonctionnement, pour la partie relative à l'entretien des réseaux : l'attribution de compensation en fonctionnement s'établira à 9 161 000 € en 2022.

Les charges transférées concernant le renouvellement des réseaux seront comptabilisées sur la section d'investissement à hauteur de 215 400 € au lieu de 143 600 €.

c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux :

À l'origine, ces allocations servaient à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Réductions de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2021, ces allocations compensatrices sont prévues dans l'assiette du foncier bâti.

d. Fiscalité indirecte

Le total du produit de la fiscalité indirecte représente 2 240 000 € en 2022. En 2021 la fiscalité indirecte représentait la somme de 2 110 000 €. Ces recettes demeurent dynamiques depuis 2020, sous l'effet de l'augmentation de la taxe additionnelle des droits de mutation, la taxe de séjour reversée à l'office du tourisme.

• La taxe additionnelle aux droits de mutation :

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions d'immeubles à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Au regard du produit et de la progression régulière constatée malgré la crise sanitaire, l'estimation de recettes pour 2022 a été augmentée à 1 000 000 €.

• La taxe sur la consommation finale d'électricité :

La recette prévue au BP 2022 à hauteur de 530 000 € correspond au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Elle n'évolue pas par rapport à 2021.

• La taxe de séjour :

La taxe de séjour a connu une évolution importante du fait du travail de recensement des meublés de tourisme mené par la commune et le reversement de la taxe par les loueurs et les opérateurs tels que Airbnb.

La mise en place du droit d'usage permettra de renforcer ce contrôle et d'avoir de la visibilité sur la capacité d'accueil touristique de la commune.

La taxe de séjour est collectée par la commune et reversée à l'Office du Tourisme à hauteur de 90 % ; 10 % sont reversés au conseil départemental.

Malgré la crise sanitaire, la taxe de séjour perçue par la commune s'est maintenue à un niveau élevé. Le montant de la taxe de séjour est revalorisé à 300 000 € en 2022 au lieu de 200 000 € en 2021.

3-Dotations versées par l'Etat

Une baisse de près de 42 %.

Entre 2014 à 2017, l'effort demandé aux collectivités locales pour maîtriser la dette publique a revêtu la forme d'une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP), prélevée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En 2017, le montant global prélevé s'élevait en cumulé depuis 2014 à 1.581 M€.

a. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF perçue par la ville de Mauguio est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation touristique.

- La dotation forfaitaire : varie selon deux critères :
 - Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
 - Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées au titre de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale). Cet écrêtement est plafonné, comme en 2021, à 1 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 3 % de la dotation forfaitaire N-1 jusqu'en 2016).

La Dotation forfaitaire va diminuer chaque année, sous l'effet de la prise en compte de l'écrêtement, cette déduction sera minorée par l'effet population. Nous estimons que la DGF devrait diminuer de 80 000 € cette année pour atteindre le montant de 353 000 €.

Ce chapitre recensait les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations sur la Taxe d'Habitation, ces compensations sont supprimées et intégrées dans l'assiette du produit de la taxe sur le foncier bâti, cette suppression explique la baisse importante du chapitre.

b. Autres dotations et participations

L'inscription 2022 du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement est prévue à hauteur de 50 000 €, elle est légèrement inférieure à celle de 2021.

Pour mémoire, le FCTVA a été étendu en 2018 aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, portées à la section fonctionnement. Tout comme en investissement, il est déterminé sur la base des dépenses réalisées au titre de l'exercice N-1, soit 2020. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

4. Autres produits de gestion courante

En 2022, les autres produits de gestion courante s'établissent à 322 000 €, en baisse de 10 % par rapport à 2021. Ces recettes sont essentiellement issues des loyers perçus par la Ville.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution : notamment le départ des services du trésor depuis le 1^{er} janvier 2022 à Saint Mathieu de Trévières, libérant les locaux situés au centre administratif de Mauguio, ainsi que la vente des locaux de Jules Ferry au CCAS, qui percevra désormais, le loyer versé par le conseil départemental.

Conclusion : Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement évoluent sous l'effet du fonds de roulement constitué pour répondre aux enjeux financiers du plan pluriannuel d'investissement. Les recettes restent peu dynamiques. La suppression de l'évolution de la taxe d'habitation par la réforme fiscale en cours neutralise la dynamique des recettes de fonctionnement.

La commune devra créer de nouvelles ressources de financement en travaillant sur la tarification du service aux usagers, optimiser le domaine public et son patrimoine et réaliser des investissements productifs de revenus.

II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2022 de la Ville s'inscrit dans la continuité de la ligne budgétaire mise en œuvre lors du mandat précédent à savoir le maintien du dispositif de maîtrise des dépenses publiques locales. La commune s'est ainsi engagée à respecter un cadre d'évolution annuelle de ses dépenses réelles de fonctionnement.

Cet objectif de maîtrise des dépenses atteint grâce aux importants efforts de gestion consentis par la Ville dans le cadre du « plan marges de manœuvre », efforts qui avaient déjà permis, lors du précédent mandat de maintenir les équilibres financiers et repousser l'effet de ciseau. L'équilibre budgétaire 2022 sera assuré avec une faible évolution des recettes de fonctionnement, l'évolution des recettes conditionnant l'évolution des dépenses.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	Pour mémoire budgets 2021	Propositions nouvelles 2022	Evolution
· Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	6 233 610,00	6 809 950,00	9,25%
· Charges de personnel et frais assimilés	14 400 000,00	14 800 000,00	2,78%
· Atténuation de produits	834 000,00	410 503,00	-50,78%
· Charges de gestion courante (participations obligatoires)	2 443 420,00	2 646 560,00	8,31%
· Charges financières ICNE inclus	295 000,00	257 000,00	-12,88%
· Charges exceptionnelles	50 600,00	50 987,00	0,76%
· Dotations aux amortissements et provisions	24 600,00		-100,00%
· Dépenses imprévues	2 770,00		-100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 284 000,00	24 975 000,00	2,85%
· Opération d'ordre	3 588 300,00	1 370 000,00	-61,82%
· Virement à la section d'investissement	1 279 200,00	4 725 000,00	269,37%
TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET	29 151 500,00	31 070 000,00	6,58%

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général, représentent le 2^{ème} poste de dépenses le plus important après la masse salariale, sont en hausse de 6,233 M€ à 6,809 M€ en 2022.

Cette évolution s'explique par une baisse importante des dépenses en 2021, du fait de l'annulation de nombreuses manifestations, liée à la crise sanitaire.

En réalité, en retraitant les incidences liées à la crise sanitaire, les charges à caractère général ont augmenté sous l'effet de l'inflation liée à la hausse des matières premières et du prix de l'énergie.

Nos objectifs de maîtrise des dépenses sont maintenus afin de garantir nos équilibres financiers.

2. Le chapitre des dépenses de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

► Evolution de la masse salariale en 2022

L'année 2022 justifie d'établir une prévision budgétaire de la masse salariale à hauteur de **14 800 000 euros** correspondant à **une augmentation de 2,78 % comparativement au BP 2021 qui prévoyait une masse salariale à 14 400 000 euros.**

Toutefois, la comparaison avec l'année 2021 n'est pas significative. En effet, sur l'année 2021, la masse salariale a été fortement impactée par la crise sanitaire ; absence de réalisation des manifestations, réduction des recrutements des emplois saisonniers, report des recrutements de fonctionnaires.

► **Prévision masse salariale en 2022**

Pour 2022, la masse salariale est impactée par plusieurs facteurs de nature différente, parmi lesquels figurent la nécessité de réactiver des recrutements différés, ces deux dernières années, en raison de la crise sanitaire, l'obligation de mettre en œuvre certaines dispositions statutaires réglementaires, telle que la revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, le souhait de la collectivité de contribuer au remboursement des frais engagés par les agents au titre du télétravail en mettant en place une indemnité « forfait télétravail », le paiement de l'indemnité de fin de contrat dont les modalités sont prévues par la loi de transformation de la fonction publique...

Les aménagements de carrière pour les agents de la catégorie C et les progressions naturelles de carrière pour l'ensemble des agents ont un impact significatif sur la masse salariale de l'année 2022.

Ainsi, les mesures relatives aux reclassements des agents de la catégorie C qui se traduisent, notamment, par une revalorisation des échelles de rémunération et une bonification d'une année d'ancienneté (avancements d'échelon accélérés), représenteront **un coût de 159 784 euros/an** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Toutes catégories confondues, le coût des avancements d'échelon s'élève à **171 015 euros pour l'année 2022**.

Les avancements de grade et la promotion interne représentent, quant à eux, un coût annuel de **27 096 euros en 2022**.

Au total, le GVT positif « glissement, vieillissement, technicité » s'élève ainsi à 198 111 euros pour l'année 2022 et vient impacter la dépense salariale.

Evolutions des dépenses non permanentes

► **Les contractuels saisonniers**

En 2021, les conséquences de la crise sanitaire ont conduit à limiter le recours aux emplois saisonniers dans les services dont l'activité est liée à la saison estivale à Carnon (surveillance des plages SNSM, Police Municipale, Bac à passagers, régie des parkings de Carnon), à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes de la commune (dispositif éphémère, Poz'alco, vacances sportives) ainsi qu'à l'organisation des festivités du mois d'août (services techniques).

Le coût des saisonniers en **2022 est évalué à 530 320 euros**, la prévision reste identique à celle de 2021.

Une analyse précise, en partenariat avec les services, est prévue au cours de l'année 2022, afin d'identifier tant les postes que le nombre de mois de recrutement nécessaires à la mise en œuvre du service public durant les périodes de congés.

Pour les autres services où le recours aux agents saisonniers n'est pas considéré comme essentiel, une organisation du travail permettant de répondre aux objectifs de continuité de service devra être privilégiée.

► Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

Au 31 décembre 2021, le coût des heures supplémentaires s'élève à **282 945 euros**.

En 2021, l'ouverture du centre de vaccination, l'organisation et la tenue des bureaux de vote pour les élections, ainsi que la réalisation de la mise sous pli par les agents municipaux ont impacté les heures supplémentaires.

Pour 2022, il est proposé de prévoir une dépense à hauteur du réalisé 2021 diminuée des heures supplémentaires des manifestations du 1^{er} trimestre 2022 qui ne devraient pas être effectuées dans le contexte actuel, ainsi que des heures supplémentaires liées à la mise sous pli réalisée en 2021, soit un coût annuel de près **264 000 euros pour l'année 2022**.

Un travail de diagnostic sera réalisé afin de distinguer les heures supplémentaires qui ne sont pas prévisibles de celles qui pourraient être évitées, en planifiant différemment le travail des agents.

3. Charges de gestion courante

Ce chapitre recense l'ensemble des aides versées aux associations.

Ce chapitre est en hausse par rapport à la prévision 2021 (+8,31%) et atteint un montant de 2 646 000 € en 2022.

A noter, la diminution de la participation versée au CCAS en 2021 et 2022. En effet, le CCAS dispose de réserves en section d'investissement suite à la vente de l'EHPAD en 2019.

La subvention versée par la commune au CCAS, nécessaire à l'équilibre de son budget, s'élève à 528 000 € le CCAS disposant de 749 000 € en réserve, nous avons prévu de réduire la subvention du CCAS sur 2 ans afin de permettre à la commune d'absorber les dépenses supplémentaires supportées lors de la crise sanitaire.

- En 2021 et en 2022 la subvention du CCAS sera de 150 000 € au lieu de 528 000 €. Le CCAS compensera cette diminution par l'excédent en recettes d'investissement dont il dispose actuellement en réserve.

Les subventions versées aux associations restent identiques à hauteur de 551 000 €.

La participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'élève à 925 000 € en 2022 au lieu de 819 000 € en 2021. Cette augmentation correspond au plan de lissage réalisé sur 5 ans pour atteindre une subvention équivalente aux autres communes. 2022 est la dernière année d'augmentation.

4. **Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent fortement -12.88%**

On constate une diminution importante des frais financiers suite aux mesures d'optimisation de la gestion de la dette et à la fin de vie de certains emprunts.

L'épargne brute permet d'autofinancer les dépenses d'investissement et le capital de la dette et de limiter l'endettement à un niveau soutenable.

I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'établissent à 15 240 000 €.

Elles augmentent de 2.95 % par rapport au Budget 2021

Recettes d'investissement	Pour mémoire budgets 2021	Propositions nouvelles 2022	Evolution
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté		1 878 629,96	
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, Récupération de TVA EDF)	1 291 813,64	1 167 278,64	-9,64%
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 301 511,36	362 550,04	-89,02%
Subventions d'investissement	1 381 795,00	1 597 916,00	15,64%
Immobilisations en cours	1 304 140,00	2 316 785,36	77,65%
Subvention d'équipement - remboursement	360 000,00	0,00	-100,00%
Emprunts		1 100 000,00	
Produit des cessions	2 165 000,00	590 000,00	-72,75%
Autres immobilisations financières	26 840,00	26 840,00	0,00%
RECETTES REELLES	9 831 100,00	9 040 000,00	-8,05%
Dotations aux amortissements	1 279 200,00	1 370 000,00	7,10%
Opérations patrimoniales	105 000,00	105 000,00	0,00%
Virement de la section de fonctionnement	3 588 300,00	4 725 000,00	31,68%
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	14 803 600,00	15 240 000,00	2,95%

1. Dotations et fonds divers : - 9,64 % :

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) calculé sur les réalisations N-1 en investissement est en baisse par rapport à l'année 2021.

Le produit de la taxe d'aménagement augmente, en effet nous bénéficions de recettes supplémentaires de taxe d'aménagement du fait de la dynamique économique du territoire et de la construction de nouveaux programmes sur la zone aéroportuaire et le territoire communal. Cette augmentation compense partiellement la baisse du FCTVA.

L'excédent de fonctionnement capitalisé permet de financer les reports de crédits.

Habituellement intégré lors du budget supplémentaire, nous avons décidé d'intégrer le financement des dépenses engagées non mandatées de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité.

2. Les subventions d'équipement (+15,64 %) :

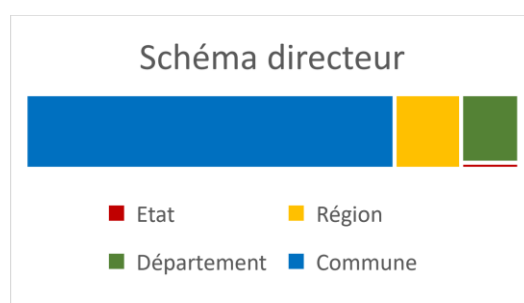
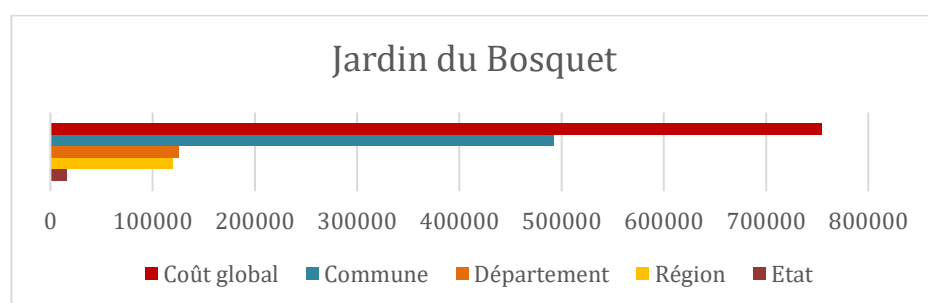
Point subventions BP 2022

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations d'aménagement et d'entretien du patrimoine, la commune est engagée dans une stratégie proactive de veille et de recherche de fonds

basée, notamment, sur une planification pluriannuelle et le renforcement de son réseau de partenaires.

La commune travaille ainsi en étroite collaboration avec ses partenaires financiers, au premier rang desquels l'Etat, la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le département de l'Hérault. L'objectif est d'obtenir les participations les plus élevées possibles au financement des opérations d'aménagement de la commune. Le développement du co-financement repose sur une maîtrise des dispositifs pérennes et une intégration des dispositifs ponctuels de type appels à projets - qui tendent aujourd'hui à se multiplier - à la stratégie de recherche de financement. Il s'agit également de valoriser nos projets dans les outils de la contractualisation tels que le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

En 2021, de nouveaux financements ont été octroyés aux opérations d'envergure de la station balnéaire, notamment les travaux du schéma directeur et les travaux du jardin du Bosquet :



NB : Le co-financement attendu de l'Etat concernant les travaux, pour lequel une notification est toujours attendue, n'est pas intégré dans ce graphique

En 2022, le montant prévisionnel des subventions à encaisser s'élève à 1 597 000 €.

Il est par ailleurs prévu de solliciter des subventions pour les opérations suivantes :

- Le Gymnase de La Font de Mauguio (montant prévisionnel de 3 900 000 € H.T.)
- Le skate-park de Carnon (montant prévisionnel de 210 000 € H.T.)
- L'aménagement des pistes cyclables (montant prévisionnel de 175 000 € H.T.)
- Le programme de voirie 2022 (montant prévisionnel de 195 000 € H.T.)
- La rénovation de l'éclairage public (montant prévisionnel de 210 000 € H.T.)
- Les dispositifs anti-chutes (montant prévisionnel de 380 000 € H.T.)
- Les protections solaires des écoles (montant prévisionnel de 135 000 € H.T.)

3. Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 590 000 €.

En 2021, la commune a cédé :

- Au CCAS des bureaux situés place Jules Ferry, de la maison Estève et de 2 appartements relais pour un montant de 1 400 000 € HT ;
- Des bureaux situés au cœur de Prévert construits pour son usage à la SPL 735 000 HT.

En 2022, nous prévoyons des cessions à hauteur de 590 000 €.

II - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

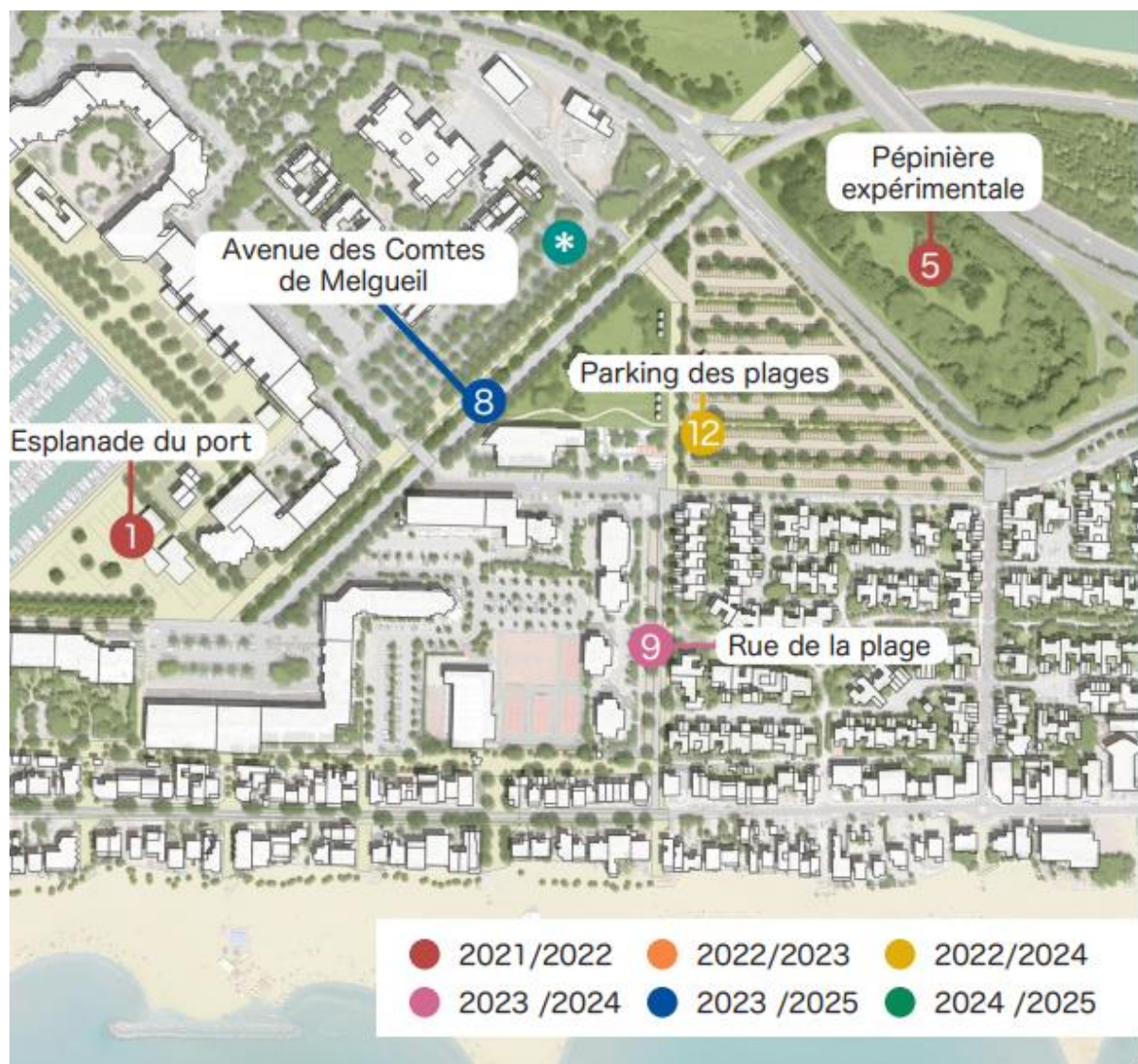
Le PPI (pièce annexée) de la commune est ambitieux. Il s'élève à environ 47 M€ d'euros de 2020 à 2025.

11 702 000 M€ sont prévues sur l'exercice 2022.

Le PPI incarne la nécessaire transition vers une requalification de la station de Carnon et participe à la relance de l'activité économique dans un contexte de crise économique et sanitaire.

Requalifier la station de Carnon

- Concilier le développement touristique, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie,
- Développer un tourisme des quatre saisons,
- Adapter les aménagements urbains et architecturaux au contexte écologique sensible



DE NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENTS FAVORISÉS



8 9 10

Un accès au port et à la plage

Restructuration des grands axes permettant de concilier les modalités pour un meilleur usage des espaces publics.

Une station totalement accessible à pied et à vélo

Aménagement de pistes cyclables dans le cœur de ville et d'une promenade piétonne.

11

Carnon Ouest et Carnon Est reliés

Construction potentielle d'une passerelle assurant la liaison entre les deux rives et permettant la traversée des piétons tout en priorisant la navigation (projet en cours d'instruction).

UNE ENTRÉE DE VILLE RESTRUCTURÉE



12

Un parking de 500 places

Construction d'un parking en entrée de ville, relai de mobilités douces : places de covoiturage, services dédiés aux vélos, bornes de recharge électrique, arrêt de bus...

*

Réflexion sur la question du logement afin de répondre aux besoins identifiés de Carnon et sur la construction d'une structure médicale.

Les travaux prévus :

- La construction de la capitainerie (budget du Port)

Après la réhabilitation des quais des pontons flottants et du bassin, c'est à présent au tour de la Capitainerie de se renouveler. Ce projet s'inscrit dans la modernisation des équipements publics et offrira un bâtiment aux normes d'accessibilité en vigueur tout en assurant une meilleure régulation thermique. Il dotera ainsi le port d'une infrastructure moderne, adaptée aux plaisanciers et totalement intégrée à la promenade. En préalable de cette reconstruction, les quais au pied de la capitainerie seront totalement réhabilités afin de mettre aux dernières normes environnementales le quai d'avitaillement.



- Le réaménagement du Jardin du Bosquet

Classé site pittoresque dans les années 30, le « coin du bosquet » fait partie des richesses historiques de la station. Dans la continuité des berges du canal, il était d'antan, un lieu de balade paysagé et aménagé. La réhabilitation de ce jardin permettra de redonner vie à ce poumon vert en redessinant les allées du canal ouvert sur la mer. Le choix des végétaux ainsi que des matériaux qui seront utilisés vise à respecter la biodiversité et à assurer un équilibre bioclimatique maximal permettant un confort d'usage et un espace vert entre la mer et la ville.



- Valorisation de l'esplanade du port comme lieu de vie central

Aujourd'hui peu lisible, l'esplanade du port deviendra le lieu d'articulation majeur de la ville. Elle se connecte directement à l'Avenue des Comtes de Melgueil, au Centre Administratif, à la promenade portuaire, la plage, les commerces et la Capitainerie. Avec ses 6 000 m² d'espace, elle révélera le port en accueillant les événements et la relocalisation du marché été comme hiver. Les commerces et les terrasses seront réorganisés afin d'offrir une diversité et un service qualitatif aux consommateurs. L'aération de la promenade, couplée à une meilleure articulation de l'espace public plus arboré permettra son appropriation par les usagers.

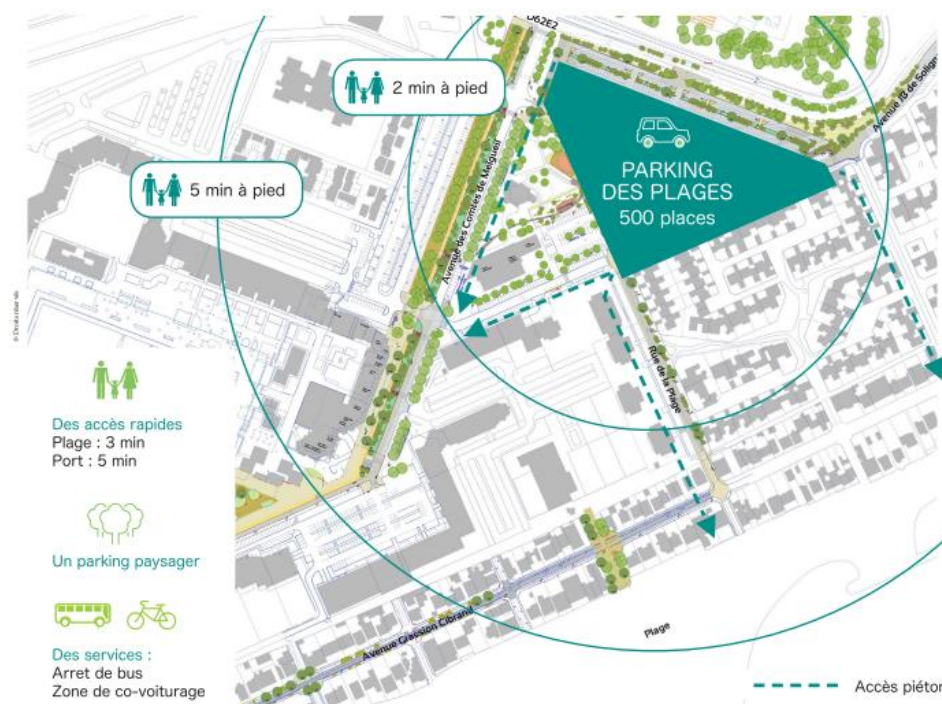


- Création d'un parking en entrée de ville

Le projet a pour ambition d'apaiser la circulation automobile dans le cœur de ville tout en maintenant l'offre de stationnement existante.

Ainsi, l'aménagement d'un nouveau parking intermodal en entrée de ville permettra de créer de nouveaux services et de développer les mobilités actives tout en profitant d'un emplacement stratégique à moins de 5 minutes du port ou des plages.

Le jardin partagé ainsi que les jeux pour enfants existants seront préservés et relocalisés aux abords du parking. La réorganisation générale des places de stationnement a pour but d'introduire la nature en cœur de ville, de désengorger les axes principaux et d'inviter à la cohabitation des usages.



Ce nouveau parking public de 500 places sera entièrement intégré à son environnement et agrémenté de nombreux espaces arborés afin de minimiser le côté très minéral d'une telle infrastructure. Le sol sera rendu perméable et sera balisé d'une signalétique pour animer et diriger le parcours jusqu'à la plage.

Des services seront également positionnés afin de permettre l'interconnexion des mobilités et de favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture. Une zone réservée au covoiturage, une desserte en transports en commun ainsi qu'une continuité cyclable et piétonne seront développées pour valoriser les mobilités douces.

- Restructuration de l'avenue Grassion Cibrand, rue de la plage et du Quai Auguste Meynier

Afin de favoriser la mixité des usages, les axes majeurs de la station vont être réaménagés et mis en sens unique. L'objectif est de pouvoir dégager de l'espace afin de réintégrer des cheminements paysagers et permettre la pratique des mobilités actives.

L'ambition est de relier l'esplanade du port et la place Cassan par le Quai Auguste Meynier. Celui-ci sera aménagé sur toute sa longueur pour concilier les différentes mobilités et permettre d'allier un environnement urbain à une végétalisation affirmée. Ces îlots de verdure, grâce à leur ombrage, permettront une certaine régulation de la température au sol.

La mise en valeur de la venelle publique permettra un accès plus facile et agréable vers la plage ;

Ainsi, ces espaces publics seront unifiés et partagés pour le bénéfice de tous les usagers et dans le souci de participer activement à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, tout en préservant les ressources.

- Restructuration de l'avenue des Comtes de Melgueil

La restructuration de l'Avenue des Comtes de Melgueil consiste à finaliser l'aménagement de l'entrée de ville et permettra la réalisation d'une promenade piétonne, d'une piste cyclable à double sens et d'une noue paysagère de 7 mètres de large. Le double sens de l'avenue sera maintenu jusqu'à l'entrée du parking des plages puis réduite à 2 X1 voie. Il s'agit de requalifier et de sécuriser le carrefour routier et ses abords en entrée de ville tout en transformant la partie Ouest de l'Avenue des Comtes de Melgueil. Cet aménagement permettra la cohabitation des différents modes de déplacements et une liaison affirmée entre l'entrée de la ville et le cœur de la station.



- Création d'un skate park à Carnon

Afin de maintenir la stratégie favorisant la pratique sportive en libre accès, et considérant le taux de pratique actuel, la construction d'un Skate Park sera réalisée à Carnon.

D'une superficie de 700 m², il sera composé de différents modules ainsi que d'une rampe. Les disciplines tels que le skate, roller, trottinette, BMX seront autorisées sur site.

D'autres aménagements aux dimensions ludiques et sportives verront le jour au sein de cet espace de loisirs sportifs, dans un second temps.

Relancer l'activité économique de façon vertueuse

Le CESAR (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), favorisera une commande publique sobre, durable, inclusive et locale, c'est à dire des marchés accessibles aux entreprises du territoire.

Ces marchés sauront promouvoir des produits et des comportements éco-responsables, et favoriseront l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants

Un volet important des travaux dans nos bâtiments scolaires concerne l'amélioration du confort thermique et la réduction des consommations d'énergie.

Favoriser une politique sportive et créer du lien social

Le dynamisme du tissu associatif local, composé de plus de 6 000 licenciés, nécessite la création d'un nouveau gymnase, afin de répondre aux demandes de créneaux d'occupation et de continuer la diversification de l'offre sportive locale. Dans ce contexte, l'intégration au sein du quartier de La Font de Mauguio d'un nouvel équipement sportif, permettra de répondre à l'augmentation de la population générée par la ZAC et de répondre aux attentes.

Ce nouvel équipement permettra de proposer à la population l'offre sportive suivante :

- Sports collectifs ou duels (basket-ball, volley-ball et tennis de table en niveau d'homologation régional ; et badminton et escrime en niveau loisir).
- Sports artistiques (GRS et cirque).

Motricité et éducation physique et sportive (pour les écoles de la commune).

Végétaliser les espaces publics et embellir

Pour une ville plus apaisée et agréable à vivre, des crédits sont consacrés à la végétalisation des rues et des équipements publics, la réfection du pavage du centre-ville de Mauguio.

Une ville intelligente et Agile

La politique publique du Développement numérique présente plusieurs axes, dont l'axe essentiel de la ville intelligente. Le concept de smart city a pour objectif de moderniser les services publics en

apportant plus de proximité, de sécurité et d'efficacité dans les bouquets de services proposés aux usagers, pour un cadre de vie apaisé. Pour l'année 2022, les investissements s'élèvent à 106 000 €, et porteront sur la surveillance des cours d'eau et des points bas, la sécurisation du port, par la mise en œuvre de bornes automatisées, ou encore le déploiement de capteurs CO² dans les écoles.

L'inclusion numérique est l'autre grand volet de cette politique publique, avec le recrutement d'un conseiller numérique qui accompagnera les personnes en situation d'illectronisme, dans leurs démarches et leur projet d'autonomie.

Enfin, sur le volet des outils dématérialisés, une application ville permettra d'apporter au public des informations pratiques sur la vitalité du territoire, tandis que des logiciels collaboratifs et techniques dégageront des gains de productivité pour les services.

Créer les outils pour un développement du territoire dynamique : la création d'une SEM

Dans le cadre de la réflexion menée sur le devenir du territoire et le paysage actuel des différents acteurs et projets en cours et compte tenu d'un contexte de forte attractivité, de pression immobilière et de raréfaction du foncier bouleversant les modes d'intervention et modèles jusqu'ici connus, problématiques dont les effets se sont intensifiés avec la crise sanitaire de la COVID 19, la nécessité de créer un nouvel outil qui aura vocation, en complément aux actions des autres acteurs publics et privés et en partenariat avec eux, à permettre une action globale, cohérente et maîtrisée, s'est faite de plus en plus prégnante.

La mise en place d'une Société d'Economie Mixte (SEM), tout en maintenant la structure SPL, est apparue, comme la solution la plus adéquate, pour permettre une action complète, permettant notamment d'offrir :

- Une gouvernance efficace autorisant l'association de l'expertise économique et financière du secteur privé au secteur public
- Une solution de promotion et de portage immobilier pour la maîtrise de la vocation des biens et de leurs prix répondant à une demande toujours plus grande et insatisfaite du marché à travers la mise en œuvre de projet équilibrés et pertinents tant en termes économiques et financiers, que juridiques et techniques,
- Un partage des risques avec des partenaires privés et une consolidation des risques dans le cadre du plan d'affaire de la société
- Une approche investisseur, nécessairement lucrative mais raisonnée, éclairée par les enjeux sociétaux et environnementaux actuels
- La souplesse et le dynamisme d'une société privé

Une synthèse du budget Primitif 2022 fonctionnement et investissement par politiques publiques

11 politiques publiques au service des citoyens Melgoriens et Carnonnais.

Ces politiques publiques se déclinent en 40 programmes et 116 actions dans les projets de direction des différents services de la collectivité.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Véritable outil stratégique, la cartographie des politiques publiques permet à terme d'évaluer les différentes politiques publiques.

Citoyenneté et accès au service public : 2 546 430 €

S'adapter aux besoins de la population : un accueil ajusté et de qualité.
Faciliter les échanges avec une administration moderne.
Organiser la démocratie locale.

Education : 2 327 850 €

Préserver et protéger les établissements scolaires, garantir le confort et la sécurité des élèves.
Garantir la réussite éducative des élèves.
Faire de l'école un lieu de partage, d'ouverture et d'enrichissement.

Jeunesse et solidarité : 713 980 €

Améliorer les sites et bâtiments à caractère social.
Prévenir, Eduquer, Accompagner.
Favoriser le bien vivre ensemble, la régulation des conflits et l'accès aux droits.
Développer l'action sociale en faveur des plus démunis.

Sport : 1 683 600 €

Proposer des équipements accueillants et sécurisés.
Déployer le sport pour tous, véritable label de Mauguio Carnon.
Carnon, écrin du sport nautique pour tous.
Soutenir et valoriser les associations sportives.

Culture, traditions et patrimoine historique : 2 621 530 €

Proposer des lieux culturels ouverts sur la ville.
Soutenir des traditions vivantes, un patrimoine préservé et valorisé.
Développer une programmation de qualité accessible à tous.
Faire des médiathèques des lieux de ressources et de socialité.
Renforcer les relations internationales : le dialogue des cultures, la défense des valeurs démocratiques et de la paix.

Soutien aux associations : 1 427 120 €

Déployer des moyens conséquents mis à la disposition des associations, pour soutenir leur activité.
Structurer un guichet unique et des services innovants.

Sécurité : 4 416 420 €

Entretenir et équiper les bâtiments dédiés à la police municipale et forces de l'ordre.
Garantir la sécurité des biens et des personnes.
Assurer la sécurité de nos citoyens.
Maintenir la sécurité des plages et de la station tout au long de l'année et la renforcer en saison.
Développer la prévention et la sécurité routière.

Aménagement et développement durable, accessibilité des PMR : 3 623 305 €

Poursuivre la mise en accessibilité PMR.
Développer l'aménagement durable du territoire.
Œuvrer pour la préservation des milieux naturels et nos ressources
Lutter contre l'érosion du trait de côte.
Planifier et piloter le projet de ville : le schéma directeur.
Engager des démarches de développement durable.

Amélioration du cadre de vie urbain : 6 192 592 €

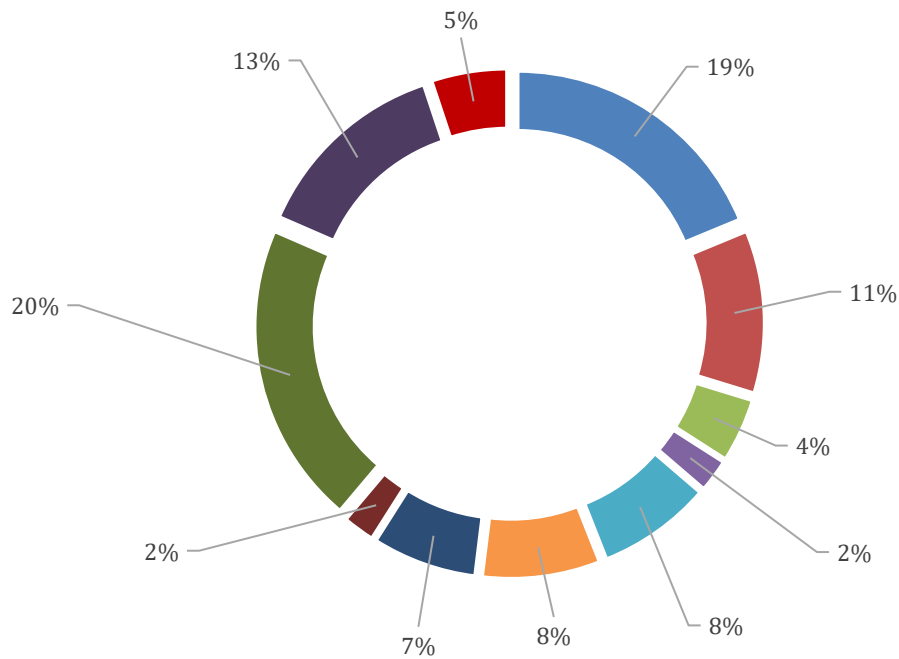
Valoriser et structurer l'espace public.
Veiller à la propreté urbaine.

Attractivité du territoire : 740 450 €

Structurer et valoriser la montée en gamme du tourisme.
Animer l'activité commerciale pour vitaliser les lieux de vie.

Les grands secteurs d'intervention d'un seul coup d'œil

Budget par politique publique 2022



- Amélioration du cadre de vie urbain
- Soutien aux associations
- Citoyenneté et accès aux services publics
- Education
- Moyens mutualisés
- Sport
- Aménagement et développement durable
- Attractivité du territoire
- Culture, tradition et patrimoine historique
- Jeunesse et solidarité
- Sécurité